

LE PATIENT PARTENAIRE DANS LE SOIN



Un lien entre le médecin et le patient dans la gestion du quotidien avec la maladie

→ Qu'est-ce qu'un patient partenaire dans le soin ?

- Une personne qui peut témoigner d'une **expérience personnelle de la maladie et de connaissance sur sa prise en charge**.
- Un **lien entre les patients et les professionnels de santé**, un relai. Il accompagne et guide le patient dans le système de soins et à toutes les étapes du parcours de soins.
- Il participe et anime des **ateliers d'éducation thérapeutique** du patient.

→ Le patient partenaire intervient aux côtés de l'équipe de soins

Le patient partenaire a un **rôle d'accompagnement qui lui est propre**. Son intervention ne pallie pas un manque de personnel, il ne remplace aucun acteur de cette équipe : il n'est ni un professionnel de santé, ni un professionnel du secteur médico-social.

Le médecin **ne doit pas communiquer d'informations sur son patient au patient partenaire** qui l'accompagne.

Le patient partenaire **ne doit pas être confondu avec la personne de confiance** : il ne participe pas à la prise de décision avec le patient, il n'est pas consulté par les professionnels de santé.

Le patient partenaire signe une convention avec l'établissement ou le réseau de soins. Son intervention peut être bénévole, indemnisée ou rémunérée selon le cadre dans lequel il intervient.

+ d'infos

Sur le site du **Conseil national de l'Ordre des médecins** :

- Le patient partenaire – rapport du Cnom 2025
- Bulletin n° 98 de 2025



LE PATIENT PARTENAIRE

→ **Comment se noue le lien avec le patient ?**

- Concrètement, le médecin informe le patient qu'il peut s'adresser à un patient partenaire pour échanger avec une personne qui peut témoigner du vécu de la maladie. C'est le patient lui-même qui décide de prendre ou non contact avec le patient partenaire.
- **Aucune intervention n'est imposée**, elle est proposée au patient, qui entame s'il le souhaite la démarche de contact, matérialisée par un consentement signé du patient.

→ **Comment est formé le patient partenaire ?**

Deux voies de formation à l'heure actuelle, qui incluent des modules théoriques et pratiques :

- Formation universitaire diplômante, initiale ou continue (DU/DIU).
- Formation par des associations agréées.

Attention, le patient partenaire doit **justifier d'une formation validée**, par l'université ou par l'association qui l'a formé.

Prérequis

Etre pris en charge ou l'avoir été pour une pathologie, pouvoir témoigner d'un vécu de la maladie être titulaire d'une attestation retraçant les compétences requises.

Savoir-faire

Savoir expérimentiel ; savoir participer à l'évaluation des besoins du patient ; savoir collaborer avec des professionnels de santé ; savoir identifier et mobiliser les ressources territoriales et les relais répondant aux besoins du patient ; s'être approprié le fonctionnement du système de soins ; animation de groupe

Savoir-être

Sens de l'écoute ; sens de la communication ; empathie ; distanciation, capacité de réflexivité (prendre du recul par rapport à son propre vécu), corollaire du savoir expérimentiel

+ d'infos

Sur le site du **Conseil national de l'Ordre des médecins** :

- Le patient partenaire – rapport du Cnom 2025
- Bulletin n° 98 de 2025

